

VIDE-GRENIER DE LYON CÔTÉ CROIX ROUSSE
Samedi 7 mai 2022 de 7h30 à 19h

À LIRE ATTENTIVEMENT

Installation :

- Vous pouvez arriver **dès 7h30** sur le site.
- N'oubliez pas de vous munir du **justificatif d'emplacement qui vous a été remis lors de votre inscription**. Le numéro qui y est inscrit est celui de votre emplacement : il sera écrit au sol à la peinture blanche.
- **Votre espace devra être installé et votre voiture évacuée au plus tard à 9h. AUCUNE VOITURE STATIONNÉE LA JOURNÉE SUR TOUT LE SECTEUR DU VIDE-GRENIER.**
- **La commission de sécurité passera à 9h** pour une vérification des installations et des passages de sécurité.

Démontage :

- **Vous pourrez approcher votre voiture de votre stand et charger vos affaires à partir de 19h** (fin de la manifestation).
Vous pouvez quitter votre stand mais sans déplacement de votre véhicule : **départ « à pied » avec vos affaires à partir de 19h. Votre emplacement devra être libéré au maximum à 20h, dépassé ce délai votre chèque de caution sera encaissé.**
- **L'emplacement loué par les participants doit être laissé propre à la fin de la journée. Un chèque de caution de 50 euros vous sera demandé lors de votre inscription. Merci de noter au dos de ce chèque les numéros d'emplacements réservés. Il ne sera pas encaissé avant la manifestation et sera détruit à la fin de la manifestation. Un bénévole viendra contrôler la propreté de votre emplacement. Toute personne laissant son emplacement malpropre se verra exclue des futurs vide-greniers organisés par l'association.**

VEUILLEZ REPRENDRE TOUS VOS INVENDUS ET DÉCHETS : LAISSEZ VOTRE STAND TEL QUE VOUS L'AVEZ TROUVÉ.

Règlement général

Tout participant au vide-grenier s'engage à respecter les conditions suivantes :

- **Participants autorisés : particuliers ne vendant et n'échangeant que des objets personnels usagés, associations ne vendant que des objets personnels usagés donnés par des particuliers.**
- **Respecter le marquage au sol** (marquage et délimitation au sol)
- Installer votre stand à l'arrière de votre numéro d'emplacement, et dans la limite des traits délimitant votre métrage : le **numéro de votre emplacement doit rester visible**.
- **! Lors de la réservation sur la plateforme MyBrocante, chaque exposant doit laisser l'espace d'un emplacement de 1m avec les exposants voisins, sous peine d'engager l'annulation immédiate de sa commande.**
- Maintenir en permanence et laisser libre de tout obstacle l'accès des secours en conservant une voie de 4 mètres de large (parasols déployés...) ainsi que l'accès libre aux bornes à incendie ainsi que les rues d'accès à la manifestation.
- Disposer les étals de façon à laisser libre les accès aux boutiques ouvertes, aux distributeurs bancaires et aux portes d'immeubles.
- Les étals, leurs pieds ainsi que les parasols etc...ne doivent en aucun cas dépasser l'aplomb du marquage au sol.
- Ne pas occuper les angles de rue avec des étalages qui seront disposés de sorte à laisser un angle de giration suffisant pour les véhicules de secours.
- Sonorisation interdite.
- Ne rien fixer ou accrocher sur les boutiques, poteaux ou autres supports quelconques.
- **Interdiction de stationner un véhicule dans tout le secteur du vide-grenier.**
- Il est obligatoire de laisser son emplacement propre en fin de manifestation.

- Les armes classées « 6^{ème} catégorie » sont interdites à la vente (poignards, sabres, etc.).
- Les parasols doivent être stables face au vent.
- Les câbles au sol devront être protégés par des passages de câbles.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut, sans préjudice de toutes autres poursuites peut entraîner la fermeture du stand, sans remboursement des sommes qu'il aurait engagées.

Pour des motifs dont il est seul à apprécier l'importance, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, de retarder, d'avancer, d'abrèger, de prolonger, de fermer ou de transférer la manifestation.

En cas d'annulation totale ou partielle de votre participation au vide-grenier ou d'annulation pour des raisons sanitaires, météorologiques, ou cas de force majeure, aucun remboursement de votre inscription ne sera possible.